

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 23 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants de l'État, à compter du 1^{er} janvier 2017:

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire:

M. Appréderisse (Pascal), directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne.

En tant que suppléant:

M. Avrillier (Jean-Baptiste), chef du Pôle entreprises, économie, emploi de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire.

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements choisis à parité au sein des régions Bretagne et Pays de la Loire et impliquées dans les activités de l'école, sur proposition de leur exécutif:

Conseil régional des Pays de la Loire

En tant que titulaire:

Mme Houël (Stéphanie).

En tant que suppléant:

M. Jeanneteau (Paul).

Rennes Métropole

En tant que titulaire:

Mme Pellerin(Isabelle).

Conseil régional de Bretagne

En tant que titulaire:

M. Pouliquen (Bernard).

Brest Métropole

En tant que titulaire :

M. Karleskind (Pierre).

En tant que suppléant :

M. Pellicano (Fortuné).

Nantes Métropole

En tant que titulaire :

M. Affilé (Bernard).

En tant que suppléant :

M. Allard (Gérard).

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire

En tant que titulaire :

Mme Lestien (Françoise).

En tant que suppléant :

M. Hervy (Franck).

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 23 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU